

Communiqué de presse

Paris La Défense, le 8 décembre 2020

Feu vert pour la conversion au 100 % biomasse de la centrale Albioma Bois-Rouge: un pas décisif pour l'avenir énergétique de La Réunion

Abandon total du charbon pour le site emblématique du Groupe Prolongation du contrat de vente d'électricité jusqu'en 2043 Priorité aux gisements locaux de combustibles pour favoriser l'économie circulaire

Réduction de 84 % des émissions de gaz à effet de serre de la centrale par rapport à son fonctionnement actuel

Albioma annonce ce jour l'abandon total du charbon sur son site historique de Bois-Rouge à La Réunion, après délibération de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). Cette dernière a validé le 3 décembre 2020 la compensation induite par la signature d'un avenant au contrat d'achat d'électricité signé par EDF pour la conversion à la biomasse de la centrale.

Les travaux de conversion débuteront dès 2021 pour que la centrale fonctionne 100 % à la biomasse au second semestre 2023, en privilégiant les gisements locaux de biomasse disponibles (bagasse, bois forestier, bois d'élagage, etc.), complétés par des granulés de bois importés issus de forêts certifiées type FSC et PEFC, dont la procédure de traçabilité sera en conformité avec le règlement bois UE (RBUE).

A terme, la conversion fera passer la part renouvelable du mix énergétique de La Réunion de 35 % à 51 % et permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'environ 640 000 tonnes équivalent CO_2 par an, soit une baisse de 84 % des émissions directes par rapport au fonctionnement actuel de la centrale.

La délibération de la CRE prévoit également une enveloppe d'investissements nécessaire à la prolongation de 15 ans de l'exploitation de l'unité la plus ancienne du Groupe (ABR1) ; le contrat d'achat de vente d'électricité a été en conséquence prolongé de 2027 à 2043 pour ABR1.

Comme indiqué dans la délibération, « la filière biomasse constitue un enjeu important pour la réussite de la transition énergétique à La Réunion. La Programmation Pluriannuelle de l'Energie de La Réunion (PPE) en vigueur établit des objectifs de substitution du charbon dans la production électrique par les énergies renouvelables ou de récupération à hauteur de 481 GWh de production annuelle supplémentaire en 2023 par rapport à 2013. La conversion à la biomasse de la centrale de Bois-Rouge, qui devrait être effective sur l'ensemble des unités au second semestre 2023, contribuera à l'atteinte de cet objectif de



politique énergétique, avec une production d'électricité à partir de biomasse estimée à environ 530 GWh. »

Frédéric Moyne, Président-Directeur Général d'Albioma, déclare : « Après avoir innové en 1992 à La Réunion en mettant en service la première centrale hybride bagasse/charbon, nous sommes heureux d'annoncer ce jour une nouvelle ère en faveur de la transition énergétique : l'abandon du charbon sur Bois-Rouge et la prolongation du contrat de vente d'électricité de la centrale jusqu'en 2043. Inscrite dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), la conversion au 100 % biomasse de notre centrale permettra à la part de renouvelable du mix réunionnais de devenir majoritaire.

A l'échelle d'Albioma, le 20 novembre 2020, la centrale Albioma Le Moule (ALM3) en Guadeloupe a été remise en service, pour fonctionner à la biomasse. Aujourd'hui, notre site de Bois-Rouge entame à son tour sa révolution verte. Le mix énergétique d'Albioma ne cesse de faire la part de plus en plus belle au renouvelable : notre stratégie vise à atteindre près de 100 % d'ENR au plus tard en 2030 ».

La centrale Albioma Bois-Rouge, d'une puissance installée de 108 MW, produit environ 25 % de la consommation du territoire.

À propos d'Albioma

Producteur d'énergie renouvelable indépendant, Albioma est engagé dans la transition énergétique grâce à la biomasse et au photovoltaïque.

Le Groupe, implanté en Outre-Mer français, à l'Île Maurice et au Brésil, a développé depuis 20 ans un partenariat unique avec le monde sucrier pour produire de l'énergie renouvelable à partir de la bagasse, résidu fibreux de la canne à sucre.

Albioma est aussi le premier producteur d'énergie photovoltaïque en Outre-mer où il construit et exploite des projets innovants avec stockage.

Les actions Albioma sont cotées sur NYSE EURONEXT PARIS (compartiment B) et éligibles au SRD et au PEA-PME (ISIN FR0000060402 – Mnémo ABIO).

Le Groupe est également inclus dans le Gaïa-Index, l'indice des valeurs moyennes responsables.

Contacts

Investisseurs
Julien Gauthier
+33 (0)1 47 76 67 00

Médias Charlotte Neuvy +33 (0)1 47 76 66 65 presse@albioma.com

www.albioma.com (\mathbf{y}) (\mathbf{in}) (\mathbf{f})